



AVIS DE COURSE

HABITABLES

Nom de la compétition : Route du ROM (Royan- Mortagne)

Dates complètes : 14 Septembre 2019

Lieu : Royan

Autorité Organisatrice (OA) : Régates Royan

Grade : 5C

Série(s) : Habitable- Osiris

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile, RCV 2017-2020*
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 les règles de classe si elles s'appliquent.

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux Habitable.....
- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception :
A – B - C – D – E de la norme CE.
Les bateaux de conception antérieure à cette norme doivent être homologués au minimum en

4^e 3^e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation de l'épreuve ;

Côtière Semi-hauturière

- 3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable :

- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à :

**Régates Royan
Promenade Pierre Duga de Mons
17200 Royan**

au plus tard le ... **6 Septembre 2019**.....

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

4.1 Les droits requis sont les suivants :

Série	Montant
Habitable	15 €

5. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	14/09/2019	11H00
Clôture des inscriptions	14/09/2019	12H00
Jauges et contrôles		

5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
14 /09/2019	14H30	Habitable

5.4 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après ; h

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées suivant les prescriptions fédérales.

Tableau dans le club House

Et disponibles en version électronique à l'adresse suivante :

www.regatesroyan.com.....

7. PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type côtier
 Petit parcours : Plaisanciers
 Grand parcours ; Régatiers
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit ci-dessous :

Estuaire de la Gironde carte SHOM n°

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps :

Grand parcours uniquement

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port :

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Régates de Royan au 0546054413

ou

www.regatesroyan.com

SITUATION DU PLAN D'EAU – HORAIRE DES MAREES

Port	Baies de	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
Mortagne	Mortagne	14/09/19	13h02	19h02	84

ANNEXE PARCOURS ET ZONE DE COURSE

Voir Carte SHOM n° : 7426 L